DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 64

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ESTRAN POUR LEUR ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 64

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ESTRAN POUR LEUR ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)

La Ville de Clermont-Ferrand a obtenu en 2020 et 2021 l'agrément « centre social » des équipements de proximité des territoires nord, sud et Gauthière. La Ville de Clermont-Ferrand assure donc en régie directe le déploiement de 3 centres sociaux, organisés de manière territorialisée sur chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale ont vocation à se positionner au-delà des périmètres QPV. Ces équipements, de par leurs fonctions d'animation de la vie sociale, d'accès au droit et de développement de la citoyenneté, sont particulièrement pertinents pour assurer un travail social de proximité et ouvert à une mixité de publics. Ils sont également un outil de dynamisation des liens sociaux et de développement local.

Il existe à Clermont-Ferrand des territoires qui, par leurs profils sociologiques et leurs types d'habitats, présentent des similitudes avec les QPV. Certains secteurs sont déjà bien identifiés : Saint-Alyre (ancien territoire de veille), quartier de la gare, Mail d'Allagnat, Goncourt, Herbet… . Ces territoires ne bénéficient pas de l'accompagnement mis en place dans les quartiers prioritaires grâce aux crédits et dispositifs de la Politique de la Ville.

En conformité avec la volonté de la Ville de Clermont-Ferrand de développer une stratégie de facilitation autour du développement de structures d'animation de la vie sociale hors QPV, il est proposé l'octroi d'une subvention annuelle pour l'espace de vie sociale porté par l'Estran sur le quartier de Saint Alyre.

Le projet porté par l'Estran

L'Estran a obtenu un agrément « espace de vie sociale » auprès de la CAF le 13 mai 2022 pour l'équipement situé sur le quartier de Saint-Alyre. 3 autres associations sont partenaires dans ce projet : l'association les Petits Débrouillards, le CREFAD Auvergne et l'association des habitants et usagers du quartier Saint-Alyre.

Le projet tire son origine du constat :

- d'un désir partagé de mieux et davantage agir dans leur quartier d'implantation
- du constat que l'Estran est un tiers-lieu qui fait déjà de l'accueil de public et a pour partie la fonction de mise en contact des habitants et des associations
- du fait que le CREFAD Auvergne fait depuis 26 ans de l'accompagnement de personnes et d'associations (le CREFAD est Point d'Appui à la Vie Associative pour les territoires de Clermont-Ferrand, du massif du Sancy et des Combrailles)
- que les Petits Débrouillards ont déjà de nombreux liens avec les institutions pédagogiques
- que l'architecture de Saint-Alyre favorisant les façades fermées peut rendre difficile le décodage de l'offre associative du quartier
- que le travail d'enquête d'un stagiaire pointe déjà vers des besoins, exprimés les habitants, notamment en terme de numérique, de culture et de nature en ville.

Les porteurs proposent un EVS composé de trois éléments :

- Un tiers-lieu associatif d'accueil de public et de diffusion d'information
- Des activités pédagogiques orientées vers les habitants
- Un espace de test d'activité dans un local commercial qui sert également de lieu de rencontres et d'animations.

Le projet social de cet EVS est décliné en 3 axes :

- Accueillir les habitants dans leurs diversités
- Accompagner et favoriser l'implication citoyenne
- Transmettre et faciliter l'accès à différentes pratiques socioculturelles, à différents savoirs et à la culture pour tous

Une chargée d'animation et d'accueil des habitants a été recrutée en septembre 2022.

Dans cette perspective, une subvention d'un montant de 5 000 € est proposée pour l'association ESTRAN.

Association	Subvention proposée
ESTRAN	5 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association ESTRAN dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace de vie sociale sur le local de l'Estran à Saint-Alyre ;
-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de la présente subvention et à ce partenariat.

TOTAL VOTANTS :	54	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Sondès EL HAFIDHI